

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL



Axes stratégique du PSE : (1) « Création d'opportunités pour le développement économique »; et, (2) « Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable »

Objectif stratégique LPSERN: Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Résultat(s) de l'UNDAF: Développement de petites et moyennes activités génératrices de revenus au profit des personnes vulnérables

Axe Principal du Plan Stratégique du PNUD: Voies de développement durable qui peuvent éradiquer l'extrême pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion sociale et économique

Résultat(s) attendus du CPAP : Appui à l'Adaptation et à l'Atténuation aux Changements Climatiques pour le développement durable (PRODAC)

Composantes du Projet : (1) Promotion et développement de nouvelles filières porteuses d'emplois verts(2) Renforcement et consolidation des filières existantes(3) Renforcement des capacités et formation des acteurs pour la création d'emplois verts; (4) Gestion de programme

Agence gouvernementale de coordination : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Agence gouvernementale de coopération : Ministère de l'Environnement et du Développement durable

Entité d'Exécution/Partenaire d'implémentation : Direction des Financements Verts et des Partenariats

Partenaires de Mise en Œuvre: Agence pour l'Economie et la Maitrise d'Énergie (AEME), Agence Nationale de l'Aquaculture, ARED Rwanda, Swiss Water, ONP Maroc, CRODT, CIFRES/Ecole Supérieure Polytechnique, Direction de l'Emploi, ANPEJ, Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, PAGE, Micro FEM, Ministère de la Femme, de Famille et de l'Enfance, Direction de la Planification.

Titre du Projet: Programme d'Appui à la Création d'Opportunités d'Emplois Verts au Sénégal-PACEV

En cohérence avec les deux axes prioritaires Plan Sénégal Emergent (PSE) que sont : (i) la Création d'opportunités pour le développement économique »; et, (ii) l'Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable», le PACEV a été formulé par le gouvernement afin de promouvoir l'économie verte et orienter les activités productives durables vers la création d'emplois verts au Sénégal. Sur la base des niches d'emplois verts identifiés dans des secteurs clés de l'économie nationale, le programme appuiera pour la première fois au Sénégal la création de cinq nouvelles filières pourvoyeuses d'emplois verts et la consolidation de quatre filières déjà existantes. La promotion des nouvelles filières se focalisera dans les domaines porteurs de nouvelles opportunités d'affaires et à fort impact sur l'environnement. Il s'agit essentiellement du secteur énergétique. Au total, la création de 10 000 emplois verts est prévue dont 4000 directs et 6000 indirects.

Durée du Programme:	2015-2020	Budget total du projet	\$5 000 000
Atlas Award ID:	00079492	- PNUD TRAC	\$1 000 000
ID projet :	00089465	- FEM	\$1 000 000
Date de début:	Juin 2015	- Gouvernement	\$1 000 000
Date de fin	Juin 2020	-	
Dispositifs de Gestion	NEX	- A rechercher	\$2 000 000
Date de réunion du CLEP	16 Juin 2015		

Agréé par (Gouvernement):

Amadou BA
 Le 2015, Ministère de l'Economie des Finances et du Plan

 Jour/Mois/Année

Agréé par (PNUD):

F. Bantou DJIBO
 Représentant Résident



TABLE DES MATIERES

I. ANALYSE DE LA SITUATION	3
1. Contexte global	3
2. Les politiques nationales en matière d'emploi.....	4
3. La politique environnementale du Sénégal.....	5
4. Contexte spécifique et justification du programme	5
II. Description du Programme	7
1. Objectif global du programme	7
2. Objectifs spécifiques et composantes du programme	7
3. Innovations du Programme	7
4. Les Théories du changement du Programme	8
III. Composantes du Programme.....	10
1. Composante 1 : Promotion et développement de nouvelles filières porteuses d'emplois verts.....	10
2. Composante 2 : Renforcement et consolidation des filières existantes.....	16
3. Composante 3 : Renforcement des capacités et formation des acteurs pour des emplois verts durables.....	21
IV. Stratégie de gestion et de mise en œuvre du PACEV	22
1. Principes de mise en œuvre	22
2. Financement du PACEV	22
3. Arrangements de Gestion	23
4. Comité de Pilotage du Programme.....	24
5. Modalités d'exécution.....	24
6. Approche Genre/Groupes Vulnérables Marginalisés (GVM).....	25
7. Dispositif de suivi-évaluation.....	25
8. Gestion des Risques.....	26
9. Cadre Juridique	27
V. Cadre de résultats du PACEV.....	29
VI. Plan d'actions pluriannuel du Programme PACEV	31

I. ANALYSE DE LA SITUATION

1. Contexte global

Au Sénégal, le taux de croissance du PIB réel est de 4,9% en 2014 et est en augmentation par rapport à 2013 (3,5%) (MEF). Cette hausse est imputable au démarrage de mise en œuvre du PSE et est portée par le secteur secondaire et l'amélioration du climat des affaires confirmée par le Doing business 2015 (gain de 10 places).

La vision du PSE est celle d'«Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit». Ce référentiel de la politique économique et sociale met l'accent sur la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels. Le PSE cible six secteurs productifs prioritaires (dont l'agriculture et l'agroalimentaire, l'élevage et les productions animales, la pêche et l'aquaculture, le tourisme et les mines), à travers 27 projets phares devant constituer les moteurs de la création de d'activités productives de valeur ajoutée et créatrices d'emplois.

Le Sénégal connaît une forte dynamique de croissance démographique alors que l'offre de services sociaux et les possibilités d'insertion dans le marché du travail sont très réduites notamment pour la population jeune. Les politiques à fort contenu social peinent à se traduire en résultats tangibles. La population du Sénégal recensée en 2013 est de 12 873 601 habitants dont 6 428 189 hommes et 6 445 412 femmes. Cette population en 2002 s'établissait à 9 858 482 habitants, soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire entre 2002-2013 de 2,5%.

La proportion de la population en deçà du seuil de pauvreté était estimée à 46,7% en 2011. La réduction de l'incidence de pauvreté depuis 2005/2006 est faible à Dakar et dans les zones rurales et inexistante dans les autres zones urbaines. Le tableau 1 décrit le seuil de pauvreté dans ces trois zones.

Tableau 1 - Seuils de pauvreté pour 2011 en FCFA par mois

En F CFA par mois			
	Adulte seul	Parents avec 2 enfants	Parents avec 6 enfants
Seuil de pauvreté global			
Dakar	30 829	92 487	154 145
Autres urbains	24 603	73 808	123 013
Rural	18 434	55 303	92 171
Seuil de pauvreté alimentaire (ou extrême pauvreté)			
Dakar	13 474	40 422	67 370
Autres urbains	12 736	38 208	63 680
Rural	11 548	34 645	57 742

Source: ANSD et Banque Mondiale

La population sénégalaise se caractérise par sa grande jeunesse : la moitié de la population est âgée de moins de 18ans (17 ans chez les hommes contre 19ans chez les femmes).En outre, les moins de 20 ans représentent 52,7 %. Les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 42,1% de la population globale. La proportion est plus importante chez les garçons (43,6%) que chez les filles (40,5%).

État laïc doté d'un régime présidentiel, le Sénégal a joui d'un climat politique relativement stable depuis son indépendance. Il a connu une transition pacifique en 2000 et une nouvelle alternance politique survenue en mars 2012. Les élections législatives du 1er juillet 2012 se sont déroulées dans les mêmes conditions de transparence et de sincérité. Elles ont la particularité d'être marquées par la mise en œuvre de la loi sur la parité qui a garanti l'égal accès des hommes et des femmes à des mandats électifs. En effet, au-delà de la constitution qui stipule l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions, la loi sur la parité a fait du respect de ce principe une condition de recevabilité des listes des partis politiques aux élections. Ainsi, l'actuelle législature est composée de 43% de femmes sur les 150 Députés que compte l'Assemblée Nationale. La prise en compte de la dimension genre dans les processus électoraux a dépassé le stade d'objectif.

La nouvelle réforme de l'Acte 3 de la décentralisation a pour objectif d'organiser le Sénégal en territoires viables compétitifs et porteurs de développement durable à travers, entre autres, la communalisation intégrale, censée permettre le développement à partir des opportunités et potentialités de chaque territoire.

Le Sénégal conscient de ne pouvoir faire face tout seul au défi du développement, a mis en place un réseau de coopération et d'assistance avec plusieurs partenaires techniques et financiers.

2. Les politiques nationales en matière d'emploi

L'expérience, en matière de politique d'emploi, a montré des résultats mitigés et son évolution a connu des perturbations liées à la crise économique et ses conséquences à tous les niveaux.

C'est dans ce sens que l'Etat a adopté et mis en œuvre une Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE 2010-2015), qui vise l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'accès à l'emploi. Le nombre d'emplois modernes escomptés est estimé à 700 000 environ. Les emplois ainsi visés concernent l'ensemble des secteurs modernes, y compris la fonction publique. Pour atteindre ces objectifs, la NPNE prévoit :

- La promotion de l'emploi dans les politiques économiques et des réformes structurelles en faveur de l'emploi ;
- L'appui à la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels ;
- Le développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois ;
- L'amélioration et le développement des relations entre la Formation et l'Emploi dans les secteurs économiques ;
- Le renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi et l'amélioration du système de gestion des marchés du travail.

Le Gouvernement a mis en place plusieurs structures d'accompagnement dont les missions se résument à des services de placement de jeunes demandeurs d'emploi et d'accompagnement d'entreprises, de subventions aux salaires, des travaux publics ainsi que des crédits aux micro-entreprises et de l'auto-emploi.

Le Gouvernement du Sénégal a également développé d'autres initiatives qui sont en cours de réalisation pour promouvoir l'emploi. On peut citer, entre autres :

- les projets d'aménagement et de valorisation des produits agricoles, d'exploitation des ressources minières et d'artisanat ;
- la mise en Place d'un Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles ;
- le projet d'élaboration d'un Répertoire Opérationnel des Emplois et Métiers.

3. La politique environnementale du Sénégal

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a adopté une politique environnementale qui fait un focus sur la préservation de l'environnement et des ressources naturelles reposant sur trois orientations stratégiques :

- Améliorer la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles (ERN);
- Intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes;
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Au niveau sectoriel, la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) est en adéquation avec la totalité des objectifs stratégiques, les lignes d'actions et les mesures du PSE. Ceci permet de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de développement économique et social.

Pour la mise en œuvre de cette contribution, au niveau du secteur, il faudrait concevoir et mettre en œuvre des projets/programmes qui concourent directement à la réalisation optimale des attentes du Plan Sénégal émergent (PSE), exprimées au niveau des lignes d'actions et mesures.

Le PACEV est aligné aux deux axes prioritaires du PSE que sont : **(1) « Création d'opportunités pour le développement économique »**; et, **(2) « Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable »**, et à l'objectif stratégique n°3 de la LPSERN : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Un Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses publiques (2014-2016) a été élaboré et mis en œuvre pour prendre en charge la mission (transversale) de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources naturelles (2009-2015).

4. Contexte spécifique et justification du programme

Le Sénégal en prenant à son compte les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, communément appelée Rio+20 en 2012, a mis l'accent sur le rôle de l'économie verte comme levier du développement durable et de l'éradication de la pauvreté par la création d'emplois. Les autorités en charge de l'environnement ont entamé une réflexion profonde sur les voies et moyens de promouvoir l'économie verte et de dégager des priorités pour orienter les activités productives durables avec la création d'emplois verts. L'économie verte est définie comme une économie qui améliore le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant de façon significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques. De façon plus spécifique, elle pourrait être conçue comme le levier d'un développement sobre en carbone, économiquement efficace et socialement inclusif. Dans le cas du Sénégal, où près de 100.000 nouveaux demandeurs d'emplois arrivent chaque année sur le marché, le potentiel de génération d'emplois verts susceptibles

d'être créés dans les secteurs cibles, est une incitation à opérer à la fois aux niveaux stratégique et opérationnel.

Le rapport exploratoire sur l'Economie Verte (PNUF, 2014) a démontré à partir d'arguments macroéconomiques, l'intérêt d'investir dans des secteurs producteurs de biens et services et respectueux de l'environnement. Il a par ailleurs donné des orientations sur les moyens de promouvoir des investissements verts en faveur des pauvres, afin d'alimenter le plan stratégique « Sénégal Émergent ».

Au niveau stratégique, les politiques publiques en faveur d'une telle option portent sur les subventions en faveur des entreprises vertes, les écotaxes, les lois et règlements. Au niveau opérationnel les niches d'emplois verts dans les secteurs suivants peuvent être mises à profit : (i) les offres d'énergies alternatives : solaire (production, installation, exploitation), éolienne (production, installation, exploitation), bio fuels (production, collecte de la biomasse, processus industriels) ; (ii) les bâtiments : la réponse à l'efficacité énergétique.

Au regard de toutes les contraintes et du poids très élevé du chômage et du sous-emploi des jeunes et de la pauvreté en milieu rural, l'Etat du Sénégal a tenu à formuler ce programme avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ce programme devrait aider à apporter les pistes de solutions à la problématique de l'emploi des jeunes et des dans un contexte développement durable. Plus globalement, il s'agit de mettre en œuvre des activités ayant un impact en termes de création d'emplois verts.

L'importance croissante accordée aux emplois verts résulte de l'idée que le défi du changement climatique présente aussi des opportunités pour de nouvelles industries et de nouveaux emplois. De plus en plus, les emplois verts sont présentés comme la voie à privilégier si l'on souhaite concilier les impératifs économiques et la nécessaire protection de l'environnement.

II. Description du Programme

1. Objectif global du programme

L'objectif global du présent programme est de promouvoir la création d'emplois verts pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et la gestion durable de l'environnement.

2. Objectifs spécifiques et composantes du programme

Le programme vise l'atteinte des objectifs spécifiques suivants:

- Valoriser les opportunités de création d'emplois verts décents dans les filières innovantes et pourvoyeuses d'emplois verts,
- Renforcer les capacités techniques et d'entrepreneuriat pour résorber les gaps de compétence ;
- Développer des partenariats pour l'implication des acteurs et la mobilisation des financements complémentaires ;
- Assurer le suivi et la consolidation des emplois verts créés.

3. Innovations du Programme

Le programme fera la promotion d'un **entrepreneuriat inclusif** qui intègre les jeunes et femmes (chefs de ménages) pauvres à faible revenu dans la chaîne de valeur en tant que consommateurs, producteurs, employés et entrepreneurs¹. En référence au seuil de pauvreté, la typologie définie au niveau national sera considérée (voir tableau 1).

Le programme fournira quatre fonctions principales :

- **L'information** nécessaire, sous forme de sensibilisation, de connaissance, de technologie et de savoir-faire pour opérer dans les marchés porteurs,
- Les **incitations** nécessaires pour impulser l'engagement auprès des communautés à faible revenu, en récompensant les externalités positives et en réduisant le coût de mise en œuvre des affaires,
- Les **investissements** nécessaires aux entreprises pour se lancer dans des marchés porteurs ;
- **L'appui à la mise en œuvre** nécessaire en termes de logistique, de transaction, de marketing et communication, de services de micro-business qui permettent un entrepreneuriat inclusif qui fonctionne dans des environnements dynamiques et variés.

Un accent particulier sera mis sur l'**innovation** par (i) la promotion d'initiatives porteuses et nouvelles, (ii) l'incitation et l'investissement dans des secteurs créateurs d'emplois, respectueux de l'intégrité environnementale et n'ayant pas atteint un niveau de saturation (iii) la recherche de l'innovation « green » au niveau des incubateurs, en rapport avec de petites entreprises.

L'approche filière est adoptée pour identifier à chaque niveau de la chaîne de valeur les potentialités en termes de créations d'emplois et de richesse à travers l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Les niches d'emplois seront identifiées et valorisées dans les différents segments de la chaîne de valeur (voir figure ci-dessous) :

¹ Realizing Africa's wealth. UNDP. 2013.

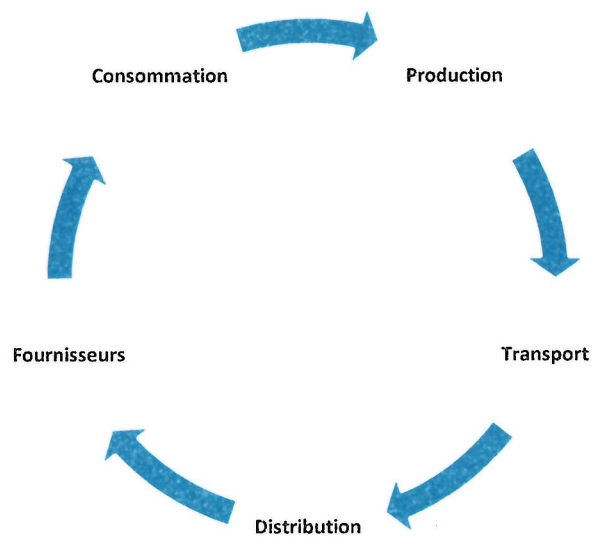


Figure 1 : Modèle d'approche filière

4. La Théorie du changement du Programme

Une « théorie du changement » est une approche visant à identifier les voies possibles du changement en matière de développement selon l'expérience et les faits. Elle permet une articulation de comment et pourquoi l'intervention du programme conduira à un changement spécifique. La théorie du changement du PACEV est décrite ci-dessous:

Problème à résoudre : Chômage de la population active (jeunes et femmes chefs de ménages) et pression sur les ressources naturelles

Evidences : Taux de chômage chez les jeunes (15-35ans) de 12,7 à 26,6%. Taux de chômage chez les femmes est de 40,4%. En milieu urbain, le taux de chômage est de 17,7% (12% chez les hommes contre 28,1% chez les femmes). En milieu rural, ce taux est évalué à 33,4% (23,6% chez les hommes contre 53% chez les femmes).

Source : Agence nationale de la statistique et de la démographie(ANSD).

Dégradation des écosystèmes : (i) 34% des terres sont dégradées (CSE, 2011), (ii) 40.000 ha de déforestation par an (FAO) ; Emission de gaz à effet de serre réparties comme suit : 49% du secteur énergétique, 37% de l'agriculture, 12% pour les déchets et 2% au niveau des procédés industriels (MEDD, 2010)

Où voulons-nous arriver : Réduction du chômage chez la population active des zones cibles associée à une augmentation des revenus de +20 % ; réduction de la pression exercée sur les ressources naturelles (forestières, halieutiques)



Paramètres de ciblage:

Intervention progressive allant de zones à toute l'étendue du territoire; ciblage géographique fondé sur une cartographie de la vulnérabilité ; ciblage des acteurs en fonction du niveau de pauvreté

Vision : Concilier création de richesse et respect de l'intégrité environnementale

Interactions dynamiques:

Recherche de synergie avec les interventions des partenaires : ANPEJ, PRODAC, PAPEJ, BAD, BIT, etc.

Figure 2 : Théorie du Changement du PACEV

III. Composantes du Programme

Le programme est articulé autour des **trois (3)** composantes.

1. Composante 1 : Promotion et développement de nouvelles filières porteuses d'emplois verts

La promotion des nouvelles filières se focalisera dans les domaines porteurs d'opportunités d'affaires et à fort impact sur l'environnement. Il s'agit essentiellement du secteur **énergétique**.

Cette composante appuiera un type d'entrepreneuriat inclusif (promotion de jeunes et de femmes entrepreneurs à faible revenu) polarisé sur l'innovation « green », et en cohérence avec l'équilibre entre ambition environnementale et rentabilité économique. Des études de marchés seront réalisées pour chaque nouvelle filière si nécessaire.

La modalité d'appui et de mise en œuvre comprend :

- **Le conseil en affaires sur mesure**: Le programme fournira aux éco-entrepreneurs l'expertise technique et le mentorat nécessaires afin de transformer les innovations technologiques en entreprises viables, à travers : (i) la formation en planification d'entreprise, en modélisation financière, en marketing, en gestion des opérations, (ii) un soutien technique sur la conception des produits, l'utilisation des équipements et la fabrication, (iii) l'orientation sur les questions juridiques liées à la propriété intellectuelle ;
- **Les installations techniques** pour les projets et programmes en rapport avec les incubateurs habilités pour les besoins de la démonstration ;
- **Le financement** : le projet appuiera les innovations par : (i) des fonds catalytiques (subventions) ; ces subventions visent à faciliter le développement des produits, le prototypage, les essais et/ou le pilotage pour permettre à l'entreprise de prouver que le modèle est viable sur le plan technique et commercial (ii) l'élaboration des plans d'affaires pour l'accès à d'autres sources de financement, (iii) la mise en relation avec des investisseurs pour le passage à l'échelle des innovations. Le passage à l'échelle qui nécessite des investissements importants sera facilité à travers les ressources disponibles dans le cadre de la finance climat. Le programme appuiera, par ailleurs la mise en place d'une ligne de financement vert, l'instauration d'une ligne de crédit bonifié au niveau des SFD pour financer les activités programmées, l'adoption du cofinancement public privé pour autonomiser et responsabiliser les jeunes et les femmes (exemple cofinancement en partenariat avec Fondation SWISS WATER pour les unités de dessalement)

Le développement d'un système d'information sur le marché : Le projet fournira, à travers une plateforme, des informations sur le marché visé par l'innovation, en particulier : (i) les solutions concurrentes, (ii) les recherches en cours, (iii) les tendances du marché, et (iv) les options de financement.

Le programme va privilégier une approche partenariale avec le secteur privé qui est un acteur central dans la création d'emploi. Le secteur privé sera positionné comme le principal pourvoyeur d'emplois. Les incitations seront essentiellement dirigées vers le secteur privé, afin de faciliter son positionnement dans les nouvelles filières.

Cinq filières seront développées sous ce registre :

- La fabrication/distribution/commercialisation locale de kiosques mobiles à panneaux solaires permettant la charge des téléphones portables en milieu urbain, péri-urbain et rural,
- La fabrication/distribution/commercialisation locale de triporteurs isothermes pour poissonniers ambulants et vendeurs de lait ambulants,
- La mise en place de petites unités solaires de dessalement de l'eau de mer et/ou salée en eau potable ;
- Le développement d'une filière locale d'installation/commercialisation d'équipements solaires par les groupements de femmes ;
- La mise en place d'une filière de gestion des déchets de lampes à économie d'énergie.

Les principaux produits recherchés dans cette sous composante sont :

- Une filière semi-industrielle de fabrication, de distribution et de maintenance de kiosques mobiles à panneaux solaires est mise en place et 300 emplois sont créés ;
- Une filière semi-industrielle de fabrication, de distribution et de maintenance de triporteurs isothermes est promue et 300 emplois sont créés ;
- Une filière semi-industrielle de production d'eau potable sous énergie solaire à partir d'une eau saumâtre, chargée en sel, en fluor, en mercure est installée et 100 emplois sont créés dans les îles du Saloum ;
- Une filière locale d'installation et de vente d'équipements solaires par les groupements de femmes pour l'utilisation des énergies solaires en milieu rural est promue et 200 emplois de GIE de femmes sont créés.
- Une filière de gestion des déchets de lampes à économie d'énergie est mise en place et 400 emplois sont créés.

1.1. Développement d'une filière locale de kiosques mobiles à panneaux solaires

Le kiosque mobile à panneaux solaires consiste en un système de 40 watts, avec un alternateur d'énergie manuelle pouvant recharger jusqu'à 16 portables en même temps. Il a été développé par ARED (African Renewable Energy Distributor) au Rwanda. Le projet appuiera (i) la fabrication locale des systèmes de kiosques mobiles à panneaux solaires à travers la mise en place de petites unités, (ii) la distribution du produit en rapport avec les organisations de jeunes et de femmes des zones cibles, (iii) la formation à la maintenance du système par les femmes, en s'inspirant de l'expérience « énergie solaire de Karuna-Shechen » en Inde.

Pour la mise en œuvre de cette composante, il est nécessaire d'avoir une stratégie d'intervention reposant sur :

- Un partenariat avec ARED inventeur du modèle soit en franchise de montage et commercialisation du véhicule, soit en co-branding avec un transfert du savoir-faire pour une exploitation optimale du modèle. Pour 1800 dollars (900 000 Frs CFA), cette franchise comprendra l'unité mobile, la formation et l'entretien du matériel.
- Le financement devrait s'orienter vers le co-financement entre les différentes parties prenantes.

Le programme appuiera des PME nationales à développer en rapport avec ARED des accords de co-branding et mettra en place des incitations destinées à faciliter la création de 300 emplois auprès des jeunes demandeurs.

1.2. Développement d'une filière locale de triporteurs isothermes pour poissonniers ambulants et vendeurs de lait ambulants

Au Sénégal, la commercialisation du poisson par les marchands ambulants se fait souvent sans aucune forme de contrôle des normes d'hygiène et de conditionnement. Au Maroc, l'office national des pêches (ONP) a développé un équipement sous forme de triporteurs munis de caissons isothermes. L'objectif est de garantir la qualité des produits vendus en respectant la chaîne de froid. Ce dispositif permet, outre ses objectifs sanitaires et réglementaires, de rompre avec la précarité des marchands ambulants à travers la modernisation de leur activité et leur inscription dans l'économie formelle.

Pour la mise en œuvre de cette activité, il est nécessaire d'avoir une stratégie d'intervention reposant sur :

- Le financement de 3 unités de fabrication des caissons isothermes avec un vélo triporteur compte tenu de la demande dans les différents secteurs (pêche, transformation jus, lait frais).
- L'appui et l'équipement des 300 jeunes en caissons isothermes avec une charge utile de 350 kg fabriqués localement avec un cout moyen de 690 000 FCFA.

Le PACEV permettra aux éco-entrepreneurs de bénéficier en plus du financement de l'expertise technique et un appui en services non financiers (partage des innovations technologiques conseils en marketing, en gestion des opérations).

1.3. Développement d'une filière de production d'eau potable sous énergie solaire à partir d'une eau saumâtre, chargée en sel, en fluor, en mercure

En pleine expansion, le dessalement de l'eau de mer apporte une solution aux régions côtières victimes de la sécheresse. Mais tous les procédés sont gourmands en énergie, et non sans risque pour le milieu marin environnant. Compte tenu de l'importance de la consommation énergétique des technologies thermiques et membranaires et de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles, l'attention se tourne vers les sources d'énergie renouvelable et, en particulier, l'utilisation de l'énergie solaire pour le dessalement.

Dans le modèle proposé par Swiss water, le kiosque est un local situé idéalement au centre névralgique d'un village, d'un quartier ou d'une ville. Il est muni d'une installation complète de traitement d'eau. L'eau est vendue, en vrac, à la population. C'est-à-dire que le client vient avec son jerrican personnel qu'il fait remplir sur place. Le prix de l'eau en vrac, sur place, est fixé en accord avec la communauté. Aujourd'hui dans la ville de Kaolack ce prix est fixé à 10 FCFA par litre. Le kiosque peut proposer d'autres produits ou d'autres services. Par exemple : un service de livraison à domicile. Les revenus du kiosque servent à financer les salaires locaux, l'entretien, l'installation, des projets communautaires, un fonds de mutualisation et participe également à financer d'autres installations dans d'autres lieux. La gestion d'un kiosque est liée à un cahier des charges précis qui définit clairement le rôle des employés, les règles d'hygiènes, les horaires, les procédés de gestion

Pour la mise en œuvre de cette activité, il est nécessaire d'avoir une modalité d'intervention reposant sur :

- La mise en place de 50 kiosques de dessalement solaire : un contrat est signé avec l'opérateur ; le coût de l'installation variant en fonction des conditions locales : nombres de litres à produire, taille du kiosque solaire.
- La télémétrie et le suivi sur internet permettent de suivre l'évolution de chacun des kiosques et de les aider dans la gestion, si nécessaire.
- L'adoption du cofinancement public privé (PPP) pour autonomiser et responsabiliser les jeunes et les femmes (cofinancement en partenariat avec la Fondation SWISS WATER pour les unités de dessalement d'eau à installer).

1.4. Développement d'une filière de production locale d'équipement solaires

Les groupes vulnérables sont traditionnellement considérés comme des bénéficiaires de l'assistance apportée dans le cadre du cycle de programmation des projets et programmes. Cette approche sera améliorée en les positionnant comme des moteurs du changement social à travers un entrepreneuriat inclusif qui tire avantage des opportunités offertes par les secteurs porteurs au niveau local. Il en est ainsi du secteur des énergies renouvelables dont le développement reste fortement limité par le volume d'investissement initial qu'il requiert et par l'inexistence d'unité industrielle de production au niveau national.

Cette composante du programme promeut un entrepreneuriat social fondé sur la transformation des groupes vulnérables en entrepreneurs sociaux sur les segments de la chaîne de valeur : installation locale d'équipements solaires, maintenance et commercialisation. Il s'agira de tirer avantage de l'expérience menée par le PNUD dans la zone de Mekhe avec les GIE de femmes.

Cette initiative va permettre de développer «une énergie durable pour tous » par la réduction des inégalités à l'accès, de lutter contre le chômage, et d'autonomiser durablement les groupes vulnérables.

Les activités prévues pour cette sous composante permettent de produire:

- Des lampadaires solaires en 400 exemplaires,
- 200 kits solaires.

Un mentorat sera fourni aux groupes cibles (Groupements de femmes) pour la transformation des innovations en entreprises viables. Les artisans locaux assureront la production à grande échelle des prototypes sur demande des GIE de femmes, sous la supervision de spécialistes en énergie renouvelable.

Le Centre International de Formation et de Recherche en Energie Solaire (CIFRES) de l'Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar, spécialisé dans la formation et la recherche dans les énergies renouvelables aura pour rôle d'assurer la mission d'assistante technique et de conseil.

L'initiative fournira aux GIE de femmes l'expertise technique et le mentorat nécessaires afin de transformer les innovations technologiques en entreprises viables, à travers : (i) la formation en planification d'entreprise, en modélisation financière, en marketing, en gestion des opérations, (ii) un soutien technique sur la conception des produits, l'utilisation des équipements et la fabrication, (iii) l'orientation sur les questions juridiques liées à la propriété intellectuelle.

1.5. Gestion des déchets de lampes à économie d'énergie

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de l'énergie, l'Etat du Sénégal, à travers l'Agence pour l'économie et la Maîtrise de l'Energie (AEME), compte généraliser l'utilisation des lampes à économie d'énergie au niveau des ménages, des administrations et des petits commerces avec un objectif de 3 millions de lampes à diffuser. Egalement, l'éclairage public fait partie des cibles prioritaires et devra être intégré après les études de dimensionnement prévues. Des phases pilotes précédentes ont été déjà mise en œuvre avec 500 000 LBC déjà diffusées entre 2010 et 2012 par la Senelec.

L'unité de recyclage des lampes à économie d'énergie pourra se charger de la gestion des déchets de lampes à économie d'énergie arrivée en fin de vie de type :

- lampes basse consommation (LBC) qui sont des lampes fluorescentes compactes ;
- lampes fluorescentes linéaires qui sont communément appelées tubes néons ;
- lampes à diodes électroluminescentes (DEL) communément appelés LEDs.

En effet, depuis le décret portant interdiction de la production et de l'importation au Sénégal des lampes à incandescence et promotion des lampes à économie d'énergie (mars 2011), il est importé massivement des LBC de tout genre, ne respectant pas les normes de qualité et présentant des durées de vie très courtes (1000h) comme celles des lampes à incandescence.

Quand on sait que les lampes hors normes peuvent contenir des teneurs en mercure dépassant le seuil de 5 mg autorisé, il urge de mettre en place un dispositif de collecte et de recyclage de ces déchets.

L'unité à installer pourra avoir une capacité de recyclage de 5 millions de lampes par an. Elle peut servir d'unité pilote et sous régionale de recyclage de tels types de lampes dans le cadre de l'initiative pour l'éclairage efficace de la CEDEAO qui prévoit de promouvoir l'utilisation des lampes à économie d'énergie dans l'ensemble des pays membres.

Pour rendre effectif le recyclage des lampes, il faudra noter deux grandes étapes que sont la collecte des lampes et le recyclage proprement dit de celles-ci.

En termes de coûts et d'effort, la collecte représente 90% de la chaîne contre 10% pour l'activité de recyclage. Pour se faire les différentes phases vont nécessiter :

- **Pour la collecte :**

La mise en place de bacs de collectes spécifiques au niveau de points de dépôt comme les quincailleries, certaines boutiques de quartiers, les stations d'essence ou encore les mini marchés ou grandes surfaces.

Ces bacs peuvent avoir une capacité allant de 50 jusqu'à 1 500 lampes (pour les très grands bacs).

Modèles bacs



L'alimentation des bacs de collecte peut se faire de plusieurs façons :

- dépôt direct des utilisateurs de leurs lampes usagées (incitation financière à mettre sous forme de prime de 100 FCFA de rachat de la lampe usagée à mettre) ;
- mise à contribution des associations de quartiers ou des jeunes qui pourraient s'organiser pour récupérer auprès des ménages et autres utilisateurs les lampes (important potentiel d'emplois verts avec au moins 400 emplois pour Dakar en se référant au nombre de 400 délégués de quartier que compte Dakar et qui ont été nommés par arrêté du 21 mars 2012 par le maire). En termes d'incitation financière, 25% sont dédiés au ménage et 75% au récupérateur ;
- mise à contribution des récupérateurs de déchets de tout genre pour récupérer en même temps les lampes usagées suivant les mêmes modalités que pour les délégués de quartier.

Pour le recyclage

Le recyclage des LFC va produire les déchets suivants :



Photo : Déchets produits par le recyclage (Source : Recyclum)

▪ Le verre est potentiellement recyclable dans les unités de fabrication de tubes fluorescents neufs, dans d'autres unités utilisant le verre comme matière première mais aussi être utilisé comme abrasif ou isolant pour le bâtiment ;

- Les métaux (fers, Aluminium et Cuivre provenant des culots) sont utilisés dans différentes filières de fabrication de produits neufs ;
- Pour les plastiques, la valorisation est thermique par incinération ;
- Les poudres fluorescentes (silicates, Aluminates.....) ne sont pas recyclées et doivent être enfouies dans des centres de stockage.

Le coût d'une telle unité (avec la chaîne de collecte) varie de 300 millions de FCFA (cotation MRT 2010-2011) à 325 millions de francs CFA (cotation Philips 2013) et le temps d'installation est de 3 semaines maximum. Pour la chaîne de collecte seule, elle est estimée à 90 millions de FCFA environ. Cette unité peut générer au moins 25 emplois fixes pour l'activité locale (sans tenir compte de l'activité sous régionale).

Le PACEV pourra appuyer l'installation d'une unité (avec la chaîne de collecte) pouvant générer 400 emplois, et permettra aux jeunes de bénéficier du financement pour s'organiser dans la récupération auprès des ménages et autres utilisateurs. Ils pourront également bénéficier de l'expertise technique et d'un appui en services non financiers (partage des innovations technologiques conseils en marketing, gestion des opérations).

2. Composante 2 : Renforcement et consolidation des filières existantes

Dans cette composante les technologies et les services « verts » éprouvés et ayant déjà fait l'objet d'expériences à succès au Sénégal, seront renforcés. Les filières seront organisées afin d'amplifier les opportunités de création de richesse réelles et potentielles. Les secteurs ciblés sont *l'énergie, la valorisation des déchets urbains et ruraux, l'aquaculture, l'agriculture et la foresterie durables*.

2.1. Valorisation des déchets plastiques

L'impact sur le changement climatique en l'absence d'une bonne gestion des déchets est très important du fait du méthane généré par les fractions organiques des ordures ménagères. Ils se décomposent en conditions anaérobies avec des émissions de CO₂ importantes dans les décharges telles celles existant dans la plupart des pays comme le Sénégal. Il faut cependant noter qu'au Sénégal, tous les industriels ne sont pas prêts à utiliser du plastique régénéré. La régénération consiste à produire de la poudre, des granulés ou du broyat à partir de déchets plastiques. La méthode exige une très grande rigueur dans le tri des plastiques, un équipement assez coûteux et des compétences techniques². Il est dès lors important de procéder à une étude de marché exhaustive afin de proposer des produits adaptés à la demande.

Il faut ajouter à ces contraintes celles liées à - la collecte et à l'approvisionnement en matières plastiques ainsi que à faible connaissance du potentiel existant au niveau des villes secondaires.

Le projet mettra au point des modèles de valorisation des déchets plastiques solides en tirant avantage d'expériences intéressantes dans le domaine. Le projet aborde toutes les étapes de la chaîne d'activités

² Recyclage des déchets plastiques dans la gestion des déchets en Afrique et dans les Caraïbes. Bruneau et al. 2015

qui mène à la valorisation des déchets plastiques durs. Une filière complète couvre les opérations de collecte, de tri/traitement, de recyclage, et de vente par les micro-entreprises.

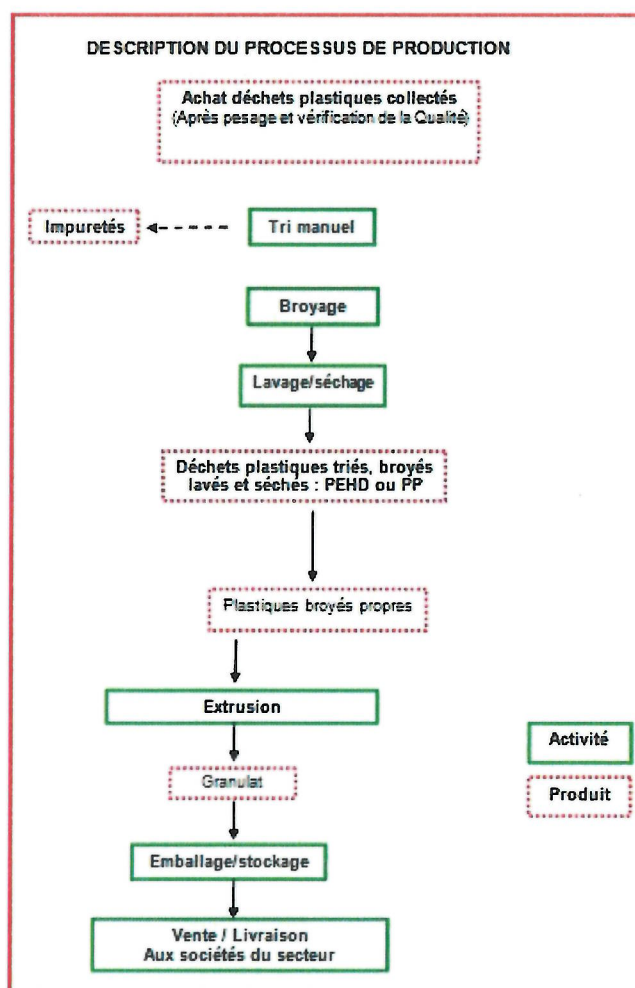


Figure 3: Modèle de recyclage des déchets développé par PROPLAST (Sénégal)

Sous cette composante, le projet développera la filière recyclage des déchets plastiques (en sacs, sandales et autres objets en plastique recyclé).

Les principaux produits recherchés dans cette sous composante sont : la filière recyclage des déchets plastiques est développée et 100 emplois sont créés.

Le financement de ce volet pourra aborder toutes les étapes de la chaîne d'activités qui mène à la valorisation des sachets plastiques. Une filière complète couvre les opérations suivantes :

- la collecte (et éventuellement le tri) par un réseau de collecteurs indépendants ;
- la centralisation, le triage et le 1er traitement (décrassage, découpe) par des comptoirs d'achat ;
- la transformation : le déchiquetage, le lavage, le séchage et l'agglomération (granulés) par des micro-entreprises;
- la vente pour la fabrication de produits finis.

Sur base d'un investissement (machines et outils) initial de 12 500.000 FCFA pour les sites de transformation (5 sites communaux seront promus par le PACEV), une unité peut recycler environ 2 tonnes de déchets plastiques par semaine. Au prix de revente de 300 à 325 000 Frs/tonne, aux usines de plastique.

2.2. Promotion d'une aquaculture durable et créatrice d'emplois

L'aquaculture apparaît comme un moyen d'adaptation des populations vulnérables des jeunes et des femmes. Elle joue un rôle crucial pour les disponibilités vivrières, la sécurité alimentaire et la création d'emplois verts. Ces emplois pourront être consolidés avec l'intégration aquaculture- agriculture - élevage et aviculture. La commercialisation de sous-produits locaux, la vente d'aliments poissons, la commercialisation et la transformation de produits halieutiques, la modernisation de l'ostréculture constituent des niches d'emplois verts pour les jeunes et les femmes. En effet, les activités piscicoles permettront de récupérer des terres inaptes à l'agriculture notamment dans les zones humides du nord, centre et sud avec leur potentiel en eaux de surface (fleuves et lacs).

Le projet renforcera le développement de la filière production, distribution, transformation et/ou vente de produits aquacoles, à travers les activités ci-dessous :

- Réalisation de fermes piscicoles en étangs à raison de 1250 m² par ferme,
- Réalisation de fermes en cages flottantes de 10m³/l'unité,
- Mise en place de parcs ostréicoles.

Ces activités pour le volet aquaculture permettront de :

- Créer des emplois au bénéfice des jeunes et des femmes issus des zones d'implantation des PME aquacoles;
- Contribuer significativement à la sécurité alimentaire ;
- participer à l'amélioration de la production aquacole nationale.

En plus les activités piscicoles permettront de récupérer des terres inaptes à l'agriculture notamment dans les zones humides du nord, centre et sud avec leur potentiel en eaux de surface (fleuves et lacs). La pisciculture en amont des exploitations agricoles va freiner la salinisation et permettre une récupération des terres.

Pour assurer une durabilité du programme une importance capitale sera accordée à la formation et à l'encadrement rapproché des acteurs d'où l'importance de cibler des jeunes diplômés.

En plus du financement des partenariats seront noués avec l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA) et les autres structures décentralisées (ARD, ONG, Direction des Aires Marines Protégées) et les OCB pour une bonne mise œuvre.

Les principaux produits recherchés dans cette sous composante sont une filière aquaculture et ostréicole est développée avec la création de 500 emplois pour les jeunes et les GIE de femmes ostréicoles.

Le programme va capitaliser le modèle économique bâti autour de l'exécution des projets d'aquaculture pour la promotion des emplois verts développés à Gouloumbou (Tamba), Dabo (Kolda), Colobane (Ziguinchor), Ndangalma (Bambey), Nguekokh, etc.

2.3 Gestion des aires protégées par la création d'emplois avec l'écotourisme

L'écotourisme est un tourisme durable basé sur le patrimoine culturel et naturel contribuant à l'épanouissement de l'économie locale. Il permet le maintien économique des parcs nationaux et des aires marines protégées, avec le souci de ne pas perturber l'équilibre de l'écosystème tout en produisant des occasions financières. La demande touristique subit actuellement un virage important, celui de l'écotourisme. Ce type de clientèle recherche des activités en lien avec la faune et le milieu naturel qui rendent la conservation des ressources naturelles profitable aux populations locales.

Deux filières seront appuyées sous cette composante :

- la filière valorisation des campements ecotouristiques,
- la filière éco-surveillance.

La filière écotourisme sera développée et renforcée à travers l'appui à la mise en place et à la promotion de campements touristiques communautaires, mais également le développement des villages à travers des activités génératrices de revenus en appui à leur participation à la gestion durable des ressources naturelles.

Il est également nécessaire d'encourager la promotion de guides professionnels originaires des communautés locales et l'emploi d'éco gardes et d'éco surveillants formés aux techniques de guidage, à la connaissance des sentiers, à la botanique et à l'ornithologie. L'exemple des îles du Saloum avec les différentes réserves et campements d'écotourisme, dont la réserve de Bamboug en est une illustration.

Les activités suivantes seront appuyées par le projet : (i) la mise en place de 5 campements éco touristiques (campements touristiques communautaires), (ii) le renforcement des capacités économiques des éco gardes et éco guides, à travers l'appui au développement d'activités génératrices de revenus.

Les principaux produits recherchés dans cette sous composante sont : (i) 100 emplois pour 5 campements éco touristiques (campements touristiques communautaires) sont créés, (ii) 60 emplois pour Eco gardes et éco guides des zones humides d'intérêts cynégétiques sont créés.

En plus des investissements à consentir, il est nécessaire de développer une synergie des acteurs autour du développement de l'éco tourisme (ARD, ONG, DAMP MICROFEM, PAGENAS WEAME Caritas OCB).

2.4. La valorisation des produits forestiers non ligneux

La filière foresterie offre des possibilités d'emplois à travers : (i) la culture et la cueillette des produits forestiers non ligneux dans les espaces déjà aménagés ou à aménager qui procurent des emplois et permet de réduire la pression sur les ressources naturelles, (ii) la valorisation des produits forestiers non ligneux par les unités artisanales, (iii) la distribution de ces produits au niveau local, national voire international.

Le projet va s'orienter vers l'appui à la mise en place d'unités de transformation et de kiosques (mobiles ou fixes) de distribution des produits finis non ligneux, afin de promouvoir des emplois à travers les structures existantes au niveau local et qui sont impliqués dans la gestion des ressources

naturelles des terroirs. Cela pourrait contribuer à la création d'un secteur privé local dynamique qui jouera un rôle positif dans le développement du terroir, ainsi que la création d'emplois en vue réduire la pauvreté et l'exode rural.

Les principaux produits recherchés dans cette sous composante sont : Création de 2000 emplois de femmes au niveau de leur GPF pour augmenter la production agroforestière et la transformation des produits forestiers non ligneux.

3. Composante 3 : Renforcement des capacités et formation des acteurs pour des emplois verts durables

Cette composante vise à relever le déficit de capacité dans le domaine de l'environnement et de la gestion des entreprises et à faire bénéficier aux cibles de formations modulaires pour combler le gap du faible niveau de qualification.

Promouvoir l'emploi des jeunes nécessite une implication de toutes les parties prenantes, notamment des structures décentralisées, des institutions de formation, des ONG et du secteur privé national dans la mise en œuvre de programme de renforcement des capacités des acteurs. Il y a un réel besoin en capacitation des agents et acteurs locaux pour l'identification d'autres niches d'emplois verts ainsi que la formulation de projets porteurs capables d'attirer des financements.

Ces acteurs seront aussi renforcés au niveau de toutes les étapes de la gestion participative du cycle de projets (de l'élaboration à leur évaluation).

Parce que les contraintes sont nombreuses et variées pour ces acteurs, dont l'absence de maîtrise techniques des systèmes énergétiques (solaire, biomasse, éolien, hydro, etc.), sur les aspects techniques de la biodiversité (flore, faune, etc.), sur la non maîtrise des technologies des filières de recyclage et de valorisation des déchets, il faut y remédier.

Pour lever ces contraintes, le programme se focalisera prioritairement sur les activités ci-dessous :

- Le développement d'un système d'information sur le marché : Le projet fournira, à travers une plateforme, des informations sur le marché visé par l'innovation, en particulier : (i) les solutions concurrentes, (ii) les recherches en cours, (iii) les tendances du marché, et (iv) les options de financement ;
- La gestion des entreprises : planification, modélisation financière, marketing, gestion des opérations ;
- L'accompagnement dans l'élaboration de plans d'affaires ;
- la conception des produits, la fabrication, l'installation, la maintenance, et l'utilisation des équipements à travers l'appui à la mise en place ou à la consolidation des incubateurs chargés d'accompagner les initiatives;
- la transformation des produits forestiers non ligneux en ciblant surtout les femmes qui sont très dynamiques dans ce secteur ;
- Le renforcement du dispositif de suivi évaluation sur le terrain.

Les principaux produits recherchés dans cette composante sont :

- *Les capacités des hommes et des femmes, surtout jeunes, à réaliser des activités productives diversifiées et durables sont renforcées,*
- *Les capacités techniques opérationnelles et de gestion des producteurs et productrices sont renforcées,*
- *Des actions d'éducation et de sensibilisation environnementale sont menées sur la base de supports didactiques promouvant les emplois verts pédagogiques,*
- *Une banque de projets pour les filières identifiées, permettant aux jeunes et aux femmes de disposer des informations sur les filières de l'économie verte est développée.*

Le réseau de formateurs GERME du BIT qui existe au niveau national sera mis à contribution.

IV. Stratégie de gestion et de mise en œuvre du PACEV

Le cadre institutionnel et stratégique du programme est conçu en cohérence avec les principes susceptibles de garantir son efficacité et son appropriation par les bénéficiaires.

1. Principes de mise en œuvre

La mise en œuvre du Programme se fera suivant les principes directeurs ci-après :

- l'impartition (faire-faire) avec la responsabilisation des structures bénéficiaires ;
- l'inclusion avec notamment l'implication de toutes les parties prenantes (structures de l'Etat, acteurs non Etatiques et OCB) ;
- la prise en compte du Genre et des Groupes Vulnérables Marginalisés (GVM);
- la recherche de synergie avec un accent sur les partenariats dynamiques susceptibles de garantir plus d'impacts ;
- la communication, la capitalisation des bonnes pratiques incluant le partage de l'information, des leçons apprises et la dissémination des résultats du programme ;
- la contractualisation liant le programme et les structures identifiées comme agence d'exécution et chef de file de la composante ;
- la Gestion Axée sur les Résultats : les ressources sont allouées, annuellement sur la base du PTA (Plan de Travail Annuel), et en fonction des performances réalisées par les différents acteurs au travers des composantes et des activités prévues. Les budgets des composantes ne constituent pas des droits acquis d'avance.

Pour atteindre les effets escomptés par le programme, sa cohérence avec les autres initiatives en cours pour promouvoir l'économie verte doit être recherchée.

2. Financement du PACEV

Le financement du PACEV devrait s'orienter vers le modèle de l'**approche programme** qui facilite la synergie des actions à mettre en œuvre et le partage de coût entre les différentes parties prenantes.

Cette méthode a l'avantage de poursuivre, de renforcer et d'élargir le partenariat entre toutes les parties prenantes (PTF, le gouvernement à travers le ministère de tutelle MEDD, les ONG et les organisations de la société civile). Les PTF sont regroupés au sein du "groupe informel des bailleurs de fonds dans le domaine de l'environnement" en vue d'avoir une synergie de leur intervention qui contribuera positivement à l'atteinte d'avantages environnementaux et à l'amélioration des moyens d'existence des populations

La mobilisation de ressources sera une des actions clé du PACEV pour sa mise en œuvre. En plus des ressources déjà disponibles, les autres institutions pourront participer au processus en vue de diversifier les sources de financement pour atteindre de plus grands impacts (co financement direct).

Les principaux produits recherchés dans cette composante sont :

- La préparation et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources complémentaires qui tirera avantage du potentiel de mobilisation des ressources offerte par l'incubateur de Thiès (ITEV), les fonds miniers, la fenêtre Renforcement des Capacités du FEM,
- La formulation du document de projet FEM,
- Le développement de partenariats pour le co-financement des activités programmées.

Dans cette optique, les actions sont mises en œuvre en partenariat avec les structures bénéficiaires. Cette approche permet de fédérer les initiatives prises par les parties prenantes pour résoudre les préoccupations en termes d'emplois des jeunes et des femmes tout en préservant les ressources naturelles.

Les leçons et expériences apprises avec les différents programmes et projets initiés, pourront garantir une efficacité et une efficience pour la mise en œuvre du PACEV. La stratégie doit s'orienter vers une meilleure appropriation des changements induits par les acteurs chargés de leur mise en œuvre et constitue ainsi un facteur clé de succès. A ce titre, l'institution d'une concertation permanente avec les différents acteurs sera érigée comme règle de conduite.

3. Arrangements de Gestion

i. Cadre institutionnel du programme

Le cadre institutionnel du programme concerne les structures suivantes :

L'Agence Gouvernementale de Coordination est le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEF) à travers ses services compétents. L'Agence Gouvernementale de Coopération est le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) qui est responsable de la mise en œuvre du programme.

Les organes de décision, d'orientation et de suivi sont constitués par : (i) le Comité de Pilotage du projet (CP) présidé par la Direction des Financements Verts et du Partenariat (DFVP) du Ministère de l'Environnement et de Développement Durable et (ii) le Comité de Suivi Technique (CST). Le secrétariat de ces organes est assuré par l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

ii. Ancrage du programme

Le programme est en ancrage à la Direction des Financements Verts et du Partenariat du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) qui préside le Comité de Pilotage (CP) et sera chargée de valider les rapports d'activités et financiers ainsi que les plans de travail. Elle sera chargée de faciliter la coordination et le suivi en rapport avec le Coordonnateur.

iii. Unité de Gestion du Programme

Une Unité de Coordination du Projet est mise en place. Elle est chargée de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des opérations. Elle est dirigée par un Coordonnateur qui est responsable et redevable de la gestion administrative et financière du Projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions, l'atteinte des résultats et l'utilisation efficace des ressources du Projet. L'UGP sera composé du personnel suivant (voir TDR en annexe):

- Un coordonnateur national,
- Un (e) assistant (e) de direction,
- Un assistant administratif et financier.

L'UGP pourra s'adjoindre de ressources humaines supplémentaires (notamment un chargé de suivi évaluation) en fonction du niveau de progression des ressources qui seront mobilisées.

Le personnel du Projet est recruté de façon concurrentielle et transparente par un Comité ad hoc composé de la Direction de l'Investissement du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, du Ministère chargé de l'Environnement et du PNUD. Ce Comité est coordonné par la DI.

Le Coordonnateur sera recruté au démarrage du projet, en attendant le recrutement définitif de l'UGP. Le Coordonnateur sera appuyé par le staff de la DFVP constitué par une note de service du Ministre de l'environnement et du Développement Durable.

Le contrat du Coordonnateur est signé par le Ministre en charge de l'Environnement.

Les autres personnels recrutés signent un contrat de travail avec le Coordonnateur et sont soumis aux dispositions du Code du travail. Le Coordonnateur représente le Ministère dans le Comité.

Le Ministère en charge des Finances ouvrira un compte bancaire, pour chaque source de financement, au nom du projet avec deux cosignataires (le Coordonnateur et l'Assistant Administratif et Financier) et un suppléant au Coordonnateur. Le déboursement des fonds sera basé sur la qualité des réalisations, à la suite de l'approbation technique et se fera sous formes d'avances de fonds trimestrielles, et ceci en conformité avec le Plan de Travail Annuel approuvé par le Comité de Pilotage. Pour la mise en œuvre des Plans de Travail, les demandes d'avance de fonds sont élaborées au début de chaque trimestre et sont adressées directement par le Coordonnateur à la Direction de l'Investissement (DI) du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan.

La première demande d'avance de fonds est accompagnée du Plan de Travail du Trimestre (PTT). Les autres demandes sont composées du Plan de Travail Trimestriel, du rapport d'activités et du rapport financier du trimestre écoulé, des pièces justificatives des dépenses encourues et de la lettre de demande adressée à la DI/MEF.

Le manuel de procédures permettra de formaliser toute l'organisation interne.

La DI procédera, à la fin de chaque trimestre, à la vérification des dépenses encourues par le projet, à l'exploitation du Plan de Travail Annuel, du budget, des rapports financiers et rapports d'activités, des demandes d'avance de fonds et à l'instruction de celles-ci à l'adresse du PNUD.

4. Comité de Pilotage du Programme

Un Comité de Pilotage (CP) sera mis en place. Sa mission, sa composition et son fonctionnement seront définis par un arrêté du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

Le Comité de Pilotage peut s'adjoindre en cas de besoin, les compétences de toute personne et/ou institution ressource jugée utile pour la bonne exécution de ses missions. Le Comité se réunit au moins deux fois tous les ans.

Un Comité de Suivi technique (CST) regroupant les partenaires clés va appuyer le CP dans la mise en œuvre du Projet. Il se réunira une fois tous les trois mois. Un arrêté du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable fixera ses missions, sa composition et son fonctionnement.

5. Modalités d'exécution

Le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont opté pour la modalité d'exécution dite « Exécution Nationale » (NIM).

La responsabilité entière de la mise en œuvre du programme est à la charge du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction de l'Investissement) en sa qualité d'Agence gouvernementale de Coordination et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en tant qu'Agence Gouvernementale de Coopération, responsable de l'atteinte des résultats.

6. Approche Genre/Groupes Vulnérables Marginalisés (GVM)

Les GVM sont ciblés dans les priorités locales ; les femmes chefs de ménage et les jeunes considérés comme pauvres sont encouragés à présenter leurs initiatives. Le PACEV veillera à l'accroissement du nombre de femmes et de jeunes responsabilisés dans la mise en œuvre des projets et du renforcement de leur influence au niveau local.

La stratégie de réduction de la vulnérabilité consiste à « renforcer les capacités des organisations communautaires dans l'identification, la priorisation et l'exécution de leurs projets ». L'application de l'approche genre doit permettre aux GVM, les femmes chefs de ménage en particulier, d'identifier, à travers les projets PACEV, leurs intérêts stratégiques et d'aller au – delà de la simple mise en œuvre indirecte d'activités génératrices de revenus, pour prendre en charge, contrôler et décider des modalités d'exécution de leurs projets. La question genre est ainsi entièrement prise en compte dans la grille des activités.

7. Dispositif de suivi-évaluation

La mise en œuvre du PACEV repose essentiellement sur une démarche qui met l'accent sur l'obtention des résultats pour l'atteinte des impacts. Le suivi-évaluation et le rapportage sont ainsi des éléments-clés dans cette démarche car ils doivent permettre de suivre et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme et des projets et de documenter et disséminer les résultats et leçons apprises. Sur la base d'une collecte et d'une analyse régulières de données, il devra fournir une information utile et pertinente sur l'évolution du Programme, permettant de corriger d'éventuelles lacunes, d'une part, et d'apprécier les performances du programme, d'autre part.

Ainsi un Dispositif de Suivi Evaluation Contrôle (DISEC) sera élaboré pour formaliser tout ce processus et documenter les résultats

i. Modalités de suivi

Le suivi de la mise en œuvre du programme et de l'atteinte des résultats est de la responsabilité du comité de pilotage. Sur la base du rapport d'activités annuel préparé par l'UGP pour les différentes composantes, le comité de pilotage apprécie les progrès et les obstacles dans l'exécution technique et financière. L'examen périodique de l'état d'avancement du Programme permet à cette instance qui se réunit au moins une fois par an, d'identifier les forces et les faiblesses et d'ajuster au besoin les plans d'action. Le Comité de Pilotage approuve chaque année les rapports d'activités et financier et valide le plan de travail et son budget.

Au niveau opérationnel, l'ensemble des structures bénéficiaires seront impliqués dans le processus de la Gestion axé sur les résultats (GAR). Ainsi, pour assurer le suivi du rendement du programme, l'esquisse de cadre de résultats et de ressources élaboré sera utilisée pour élaborer le cadre logique du programme avec les acteurs lors du premier atelier de planification. Le suivi technique et financier s'appuiera sur un paquet d'indicateurs définis à chaque niveau de la chaîne des résultats retenus dans chaque composante.

Les rapports périodiques sur l'état d'avancement des plans de travail seront produits par l'UGP pour informer les partenaires et les instances de décision. L'Unité de Gestion du Programme présentera au PNUD des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en

termes d'atteinte des produits, sur la base des indicateurs. Les activités en matière de sensibilisation et de vulgarisation des acquis constituent d'importants outils servant à assurer la diffusion de l'expérience acquise à travers le Sénégal.

Un suivi annuel est assuré à travers les réunions du Comité de Pilotage sur la base d'un rapport annuel élaboré par l'équipe du programme.

Le format du rapport trimestriel et annuel sera fourni par le PNUD.

2.1 Modalités d'évaluation

Le programme fera l'objet au moins de deux (2) évaluations externes indépendantes: une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

Evaluation à mi-parcours

Une évaluation indépendante à mi-parcours sera entreprise à la fin de la deuxième année de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du programme et identifiera au besoin, les corrections nécessaires. Elle se concentrera sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions. Elle présentera les leçons tirées de l'expérience initiale du programme en termes de formulation et de mise en œuvre.

Les résultats de cette revue seront incorporés comme recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre du programme. La période et les termes de référence de l'évaluation à mi-parcours feront l'objet de consultation des parties prenantes du programme. Cette évaluation sera conduite par la Direction de la Planification (DP) du MEFP qui assurera la présidence du Comité de pilotage institué à cet effet.

Evaluation finale

Une évaluation finale aura lieu à la fin du Programme (2020) et se concentrera sur les mêmes questions que l'évaluation à mi-parcours. Elle s'intéressera aussi à la durabilité des résultats et des effets comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global.

L'évaluation finale devra permettre également de capitaliser les leçons apprises et de formuler des recommandations sur les activités de suivi. Cette évaluation sera, à l'instar de l'évaluation à mi-parcours coordonnée par la DP du MEFP.

Audits

Un audit financier annuel du programme sera commandité et réalisé sous la supervision du PNUD, en collaboration avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

8. Gestion des Risques

Divers facteurs de risque peuvent influencer sur l'atteinte des résultats du programme. Au nombre de ces risques et des mesures de mitigation il a été identifié :

Risques	Mesures de mitigation
Insuffisance des ressources mobilisées dans les délais : les difficultés de mobilisation de ressources allouées et à rechercher pourraient constituer une contrainte à l'atteinte des résultats du programme	Un plan de mobilisation de ressources sera élaboré au démarrage du projet et mis en œuvre pour résorber le gap de financement
Mauvaise coordination entre les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du programme	Un comité de suivi technique regroupant les partenaires clés sera mis en place au démarrage du projet et se réunira une fois tous les trois mois.
Faible pénétration des innovations et autres produits au niveau des marchés.	Les bénéficiaires seront accompagnés dans la co-élaboration de plans d'affaires, en plus de la mise en place d'un système d'information sur le marché
Réticence et résistance liées au changement de comportement avec les usages modernes	Le programme fournira l'information nécessaire, sous forme de sensibilisation, de connaissance, de technologie et de savoir-faire
Risques environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre des activités	Le projet a été soumis au screening des normes environnementales et sociales du PNUD. Les recommandations de ce screening seront prises en compte dans la mise en œuvre du projet.

9. Cadre Juridique

Le présent Document d'Appui au Programme (DAP) constitue l'instrument visé à l'article premier paragraphe 1 de l'Accord Type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 4 Juillet 1987 par les parties en cause. Aux fins de l'Accord-Type de base, l'Agent d'Exécution du pays hôte sera l'organe gouvernemental de coopération décrit dans ledit Accord.

En conséquence, toutes les acquisitions de biens et services destinés à la mise en œuvre du programme, en l'occurrence les matériels et équipements, les consommations d'eau, d'électricité et de téléphone, les fournitures de carburants et de consommables, les prestations intellectuelles et services etc., seront exonérées de droits et taxes.

Les modifications suivantes ne peuvent donc être apportées au document d'appui que si elles sont revêtues de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de programme n'ont pas d'objections eu égard aux changements proposés :

-les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de programme ;

-les révisions n'ayant pas d'incidences notables aux objectifs immédiats, aux résultats et aux activités du programme, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison d'apports déjà convenus ou à des hausses de coûts dus à l'inflation ;

-les révisions annuelles obligatoires pour refléter les dépenses réelles du programme, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses des services d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

V. Cadre de résultats du PACEV

Le cadre de résultats ci-après présente la logique d'intervention du programme PACEV, les indicateurs dominants et leurs sources de vérification ainsi que les hypothèses et risques susceptibles de peser sur les performances du programme. De façon plus spécifique, il présente l'impact, les effets et les produits recherchés dans le cadre du présent programme.

EFFETS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES CRITIQUES
Impact du programme : Des emplois verts pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et la gestion durable de l'environnement sont créés	Diminution de l'incidence de la pauvreté auprès des jeunes et des femmes chefs de ménage ciblés par le projet	Rapports d'évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement économique et social favorable
Effet 1 : Développer cinq technologies « vertes » innovantes créatrices d'emplois durables dans le domaine des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq nouvelles filières pourvoyeuses d'emplois verts introduites au Sénégal • 1300 emplois directs créés dans le domaine des technologies vertes, • Volume de financement complémentaire mobilisé 	Rapports trimestriel et annuel de SE du PACEV	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des fonds pour le financement des coûts supplémentaires ; • Effectivité du transfert de technologie, • Acceptabilité des technologies,
Effet 2 : Consolider quatre filières existantes créatrices d'emplois durables dans les domaines des déchets plastiques, de l'aquaculture, de la gestion des aires protégées et des produits forestiers non ligneux	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre filières existantes consolidées, • 2760 emplois directs créés dans les domaines des déchets plastiques, de l'aquaculture, de la gestion des aires protégées et des produits forestiers non ligneux, • Volume de financement complémentaire mobilisé 	Rapports trimestriel et annuel de SE du PACEV	Disponibilité des fonds pour le financement des coûts supplémentaires ;

<p>Effet 3 : Appuyer le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des acteurs pour des emplois verts durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de microentreprises viables mises en place par le programme, • Nombre de nouveaux métiers créés, • Volume de financement complémentaire mobilisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports trimestriel et annuel de SE du PACEV, • Rapports d'évaluation à mi-parcours et final 	<p>Capacités institutionnelles existantes dans l'offre de renforcement de capacités</p>
---	---	--	---

Au démarrage du projet, un atelier de planification sera tenu pour élaborer le cadre logique en rapport avec le cadre de résultats et de ressources.

VI. Plan d'actions pluriannuel du Programme PACEV

Cette partie du DAP présente pour chacune des trois composantes du programme national d'emplois verts (PACEV) 2014 -2018, les actions prioritaires dont la mise en œuvre permettra, à termes, d'enregistrer les produits (extrants) susceptibles de produire les effets escomptés sur la période.

Composante	Produits	Partenaires d'exécution	Budget (FCFA)	Source de financement	Cadre temporel					Budget (\$US)
					2015	2016	2017	2018	2019	
Composante 1 : Appui au développement de technologies et services « verts » innovantes	Produit 1.1 Une filière semi-industrielle de fabrication, de distribution et de maintenance de véhicules mobiles à panneaux solaires et 300 emplois sont créés	ARD, ONG, PRONATURA, BIOTERRE, CARBOSEN, 03 fûts PROCEDE, PERACOD, BRADES	349 500 00		50 000 000	100 000 000	199 500 000			699 000
	Produit 1.2 Une filière semi-industrielle de fabrication, de distribution et de maintenance triporteurs isothermes et 300 emplois sont créés		200 000 000		100 000 000	100 000 000	100 000 000			400 000
	Produit 1.3 Une filière semi-industrielle de dessalement d'eau de mer en eau potable sous énergie solaire et 100 emplois sont créés dans les îles du Saloum			100 000 000		50 000 000	50 000 000			200 000
	Produit 1.4 Une filière d'équipements solaire pour les groupements de femmes pour l'utilisation des énergies solaires en milieu rural est promue et 200 emplois de GIE de femmes sont créés.		400 000 000		30 000 000	100 000 000	170 000 000	100 000 000		800 000

	Produit 2.2 la filière recyclage des lampes à économie d'énergie est développée et 400 emplois sont créés.	AEME, Communes ADM, ENDA	350 000 000					350 000 000			700 000
SOUS TOTAL 1											
Composante 2 :	Renforcement et consolidation des filières existantes										2 799 000
	Produit 2.1 la filière recyclage des déchets plastiques est développée et 100 emplois sont créés.	Communes ADM, LVIA ENDA	100 000 000					100 000 000			200 000
	Produit 2.3 Les filières aquacole, pisciculture et ostréiculture sont renforcées à travers la mise en place de fermes piscicoles, de Petites et Moyennes Entreprises aquacoles, et pour les GIE de femmes ostréicoles et ont permis la création de 500 emplois directs sont créés	ANA, ARD, ONG, DAMP	100 000 000					100 000 000			200 000
	Produit 2.6 La filière écotourisme est renforcée à travers la mise en place de 5 campements éco touristiques (campements touristiques communautaires), la promotion de l'Eco surveillance et la création de 160 emplois	ARD, ONG, DAMP PAGENAS WEAME Caritas	50 000 000					50 000 000			100 000
	Produit 2.8. Création d'emplois 2 000 de femmes au niveau de leur GPF pour augmenter la production agroalimentaire et la transformation des produits forestiers et ligneux.		250 000 000					250 000 000			500 000
SOUS TOTAL 2											
											1 000 000

Composante 3 : Renforcement des capacités et formation des acteurs pour la création d'emplois verts	Produit 3.1 Les capacités des hommes et des femmes, surtout des jeunes, à réaliser des activités productives diversifiées et durables sont renforcées	CRETEF, CDH, Eaux et forêts, DE	100 000 000				100 000 000					200 000		
	Produit 3.2 Les capacités techniques opérationnelles et de gestion des eco-entrepreneurs sont renforcées		100 000 000				100 000 000					200 000		
	Produit 3.3 Un système d'information sur le marché est développé		150 000 000				150 000 000					300 000		
	Produit 3.4 Les capacités des centres incubateurs sont renforcées		100 500 000				100 500 000					201 000		
SOUS TOTAL 3														
Composante 4 : Gestion de programme	Gestion de programme et équipement		150 000 000				20 000 000					30 000 000	30 000 000	300 000
	TOTAL BUDGET PACEV													5 000 000

Distribution du budget par composante

COMPOSANTE	MONTANT (DOLLARS)	% DU BUDGET TOTAL
Composante1: Promotion et développement de nouvelles filières porteuses d'emplois verts	2 799 000	56%
Composante2: Renforcement et consolidation des filières existantes	1 000 000	20%
Composante3 : Renforcement des capacités et formation des acteurs pour la création d'emplois verts	901 000	18%
Composante 4 : Gestion de programme	300 000	6%
TOTAL	5 000 000	100%

Budget par source de financement

L'Etat du Sénégal pourra assurer la contrepartie pour la mobilisation des ressources avec l'appui conséquente du PNUD. Les autres institutions (BAD, GIZ, etc) pourront participer au processus en vue de diversifier les sources de financement pour atteindre les résultats du PACEV.

La répartition des sources de financement est la suivante :

Source de financement	Dollars (US)	% du Budget
Etat du Sénégal	1 000 000	20%
PNUD	1 000 000	20%
FEM	1 000 000	20%
A rechercher	2 000 000	40%
TOTAL	5 000 000	100%

ANNEXE A : TDR DE L'UGP

Titre du Poste : Coordonnateur National

Lieu d'affectation : Dakar (Sénégal)

Durée : Un (01) an, renouvelable

Sous la supervision directe de la Direction des Financements verts et des Partenariats (DFVP) et en relation avec le PNUD, le Coordonnateur National du Projet (CNP), est responsable de la gestion et de la mise en œuvre quotidiennes du projet, y compris de toutes les questions administratives.

Description des Tâches :

- Veiller à l'atteinte des produits du Programme ;
- Assurer la gestion administrative et la coordination de l'ensemble des activités du Programme;
- Organiser les aspects pratiques et scientifiques de la mise en œuvre du Programme, par une définition et une distribution appropriée des tâches ;
- Assurer la gestion journalière des finances du Programme ;
- Préparer les demandes d'avances de fonds à transmettre au PNUD par le Gouvernement ;
- Recenser et organiser les experts et consultants concernés dans le domaine ;
- Superviser la gestion administrative du Programme ;
- Superviser et coordonner les travaux des experts avec des directives claires pour renforcer l'efficacité des activités du Programme, ses approches et stratégies sur le terrain ;
- Superviser toutes les tâches confiées à l'AAF relatives à la tenue des livres, la confection des états financiers trimestriels, les justificatifs des dépenses, l'élaboration et le suivi du budget, la gestion des équipements et des stocks ;
- Planifier les interventions des experts et des consultants et les appuyer dans la réalisation de leurs tâches ;
- Concevoir, mettre en place et en œuvre un cadre approprié de concertation, d'échange d'expériences, de coordination des actions et de centralisation des données ;
- Participer aux cadres de concertation ;
- Préparer les plans de travail annuels et trimestriels et superviser l'élaboration des rapports d'activités trimestriels, annuels, ainsi que du rapport final ;
- Evaluer le travail du personnel placé sous sa responsabilité directe en plus des responsabilités d'administration générale, superviser les activités liées à la maintenance du matériel, à la sécurité, au transport et services similaires ;
- Administrer les ressources matérielles et humaines du Programme conformément aux procédures du système des Nations Unies et des projets sous « exécution nationale » ;
- Assurer le secrétariat du CNP

Qualifications

- Avoir fait des études universitaires (au moins Bac +5) en gestion des entreprises, sciences de l'environnement ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans un domaine technique lié aux activités du projet;

- Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion de projet/programme; Avoir travaillé dans la gestion d'un projet international est un atout ;
- Avoir une expérience pertinente en qualité de Coordonnateur (trice) ou de Directeur (trice) de projets ;
- Une expérience professionnelle avec les ministères et institutions nationales constitue un plus, mais non une exigence;
- Avoir une capacité à coordonner efficacement un grand projet avec plusieurs parties prenantes;
- Avoir de très bonnes capacités rédactionnelles, de présentation, de synthèse ainsi que de bonnes compétences communicationnelles;
- Avoir de très bonnes compétences en informatique, particulièrement dans la maîtrise de toutes les applications du progiciel MS Office et dans la recherche sur internet;
- Une bonne connaissance de l'anglais constitue un atout ;
- Avoir une disponibilité immédiate.

Titre du Poste : Expert en Suivi-Evaluation

Lieu d'affectation : Dakar (Sénégal)

Durée : Un (01) an, renouvelable

Sous l'autorité du Coordonnateur National, le Spécialiste en Suivi/Evaluation sera comptable de la mise en place de la base de données du projet, du système de suivi/évaluation des activités et de l'élaboration des rapports périodiques du projet.

Description des Tâches :

Il sera chargé d'assurer :

- le suivi et l'évaluation des activités de terrain ainsi que des tâches confiées aux consultants en rapport avec les autres experts ;
- la mise en place et la gestion de la base de données du projet en rapport avec les structures partenaires ;
- La conception et l'ouverture du site Internet (web) du projet de son alimentation et de son actualisation ;
- La mise en réseau des différentes entités du projet aussi bien au niveau central qu'au niveau local ;
- l'élaboration de Termes de références pour les différentes tâches à confier à des consultants;
- l'animation d'ateliers thématiques, de restitution et de validation en rapport avec les autres experts ;
- la compilation et l'ordonnancement des informations sur le projet ou celles recueillies par les autres consultants du projet;
- l'élaboration d'un système de suivi/évaluation adapté pour compiler, analyser et diffuser toutes les informations
- La formation des parties prenantes et la préparation des ateliers et autres rencontres en rapport avec les autres experts du projet ;
- la préparation et de la fourniture dans les délais requis, pour ce qui le concerne, des éléments entrant dans les rapports d'activités trimestriels, d'avancement et d'évaluation ;

- la préparation et de la fourniture dans les délais requis, pour ce qui le concerne des informations et éléments à inclure dans les rapports financiers périodiques exigés ;
- la participation aux cadres de concertation traitant des questions et initiatives sur les données recueillies ou à recueillir ou à traiter sur la désertification, la promotion des moyen d'existence durable tant au niveau local, national et sous régional ;
- la rédaction et la transmission régulière au Coordonnateur National de rapports circonstanciés sur l'état d'exécution des activités du projet (rythme de progression, écarts constatés et les solutions à envisager) et sur le degré d'atteinte des objectifs.
- La synthèse des rapports de terrain et des autres experts ainsi que l'élaboration de rapports périodiques (mensuels, trimestriels, annuels, finaux) au Gouvernement et au PNUD ;
- Participer aux audits internes et externes du projet ;
- Réaliser toute autre tâche qui lui sera confiée par le Coordonnateur National en adéquation avec ses compétences.

Qualifications requises

- Etre titulaire d'un Master, DEA, Diplôme d'Ingénieur en Gestion des Ressources Naturelles, Gestion des Entreprises, en Etudes du Développement ou équivalent.
- Avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle dans la mise en place de bases de données et/ou le Suivi Evaluation et la gestion des ressources naturelles ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels utilisés habituellement pour l'organisation et la gestion des bases de données ;
- Avoir une bonne connaissance de l'organisation et la gestion des bases de données sur la gestion des ressources naturelles ainsi que de la mise en place de réseaux informatiques ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes et des séjours prolongés sur le terrain ;
- Avoir des aptitudes et facilités de communication ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique notamment des logiciels Excel, Access, Power Point ;
- Avoir une disponibilité immédiate
- Avoir une bonne maîtrise du français, de l'anglais.
- Une bonne connaissance des mécanismes et procédures du FEM est un plus ;

Titre du Poste : Assistant (e) Administratif (ve) et Financier (e)

Lieu d'affectation : Dakar (Sénégal)

Durée : Un (01) an, renouvelable

Sous l'autorité du Coordonnateur National du projet, l'Assistant Administratif et Financier exercera les fonctions de gestionnaire. Il (elle) sera responsable et co-signataire avec le Coordonnateur pour l'exécution du budget. Il (Elle) devra veiller à la mise en place et au fonctionnement du système de suivi financier, comptable et administratif du projet, conformément aux procédures de l'Exécution Nationale.

Description des Tâches :

Dans l'exercice de ses fonctions, il (ou elle) aura en charge les attributions suivantes :

- Exécuter les tâches administratives, comptables et financières suivant les procédures de l'exécution nationale ;
- Tenir la comptabilité générale analytique et budgétaire du projet ;
- Réaliser les déclarations fiscales et sociales ;
- Gérer le personnel, les contractants, suivant les dispositions de la législation sénégalaise en vigueur ;
- Etablir dans les détails requis, les demandes d'avance de fonds ;
- Soumettre à la DDI, les pièces justificatives des dépenses encourues trimestriellement ;
- Assurer le suivi des relations financières avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, interlocuteur du PNUD ;
- Produire des rapports de suivi financiers mensuels, trimestriels et annuels ;
- Participer aux rencontres concernant le projet ainsi qu'aux audits internes ou externes de celui-ci ;
- Réaliser toute autre tâche qui lui sera confiée par le Coordonnateur National en adéquation avec ses compétences ;
- Assurer la préparation et l'organisation de Séminaires et Ateliers ;
- Superviser le travail du personnel administratif recruté dans le projet (Finance, Administration, Approvisionnement et Transport) ;
- Assurer la fourniture de supports administratifs dans tous les domaines ;
- Evaluer le travail du personnel placé sous sa responsabilité directe en plus des responsabilités d'administration générale, superviser les activités liées à la maintenance du matériel, à la sécurité, au transport et services similaires ;
- Gérer le carburant ;
- Renseigner le personnel sur les procédures administratives, donner des conseils et apporter l'appui administratif comme requis ;
- Assurer la gestion administrative (fiche de présence, fiche de contrôle des véhicules, mission etc.) et l'élaboration du planning des congés du personnel ;
- Réaliser toute autre tâche qui lui sera confiée par le Coordonnateur National en adéquation avec ses compétences.

Qualifications

- Etre titulaire au moins d'un Diplôme de Second Cycle Universitaire (Bac + 4), d'un Master, d'un Diplôme d'Etudes Supérieures en Comptabilité et Gestion ou d'un diplôme équivalent (en gestion, en comptabilité, en administration, en Economie, en finance...);
- Avoir une expérience minimale de trois (03) ans dans la gestion administrative et financière de projets ou programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures du Gouvernement, de l'Exécution Nationale ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures du PNUD, de l'audit des projets sera un atout ;
- Disposer d'une connaissance avérée dans le domaine de la gestion des contrats et de la passation des marchés publics suivant les dispositions de la législation en vigueur au Sénégal ;
- Etre apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (logiciels de gestion comptable et de traitement de texte). La maîtrise de l'Anglais est un plus ;
- Avoir une disponibilité immédiate.

Titre du Poste : Assistant (e) de Direction

Lieu d'affectation : Dakar (Sénégal)

Durée : Un (01) an renouvelable

Description des Tâches :

Sous l'autorité du Coordonnateur National, l'Assistant (e) de Direction exercera des fonctions d'assistant (e) administratif (ve), de Secrétaire et de comptable des matières.

Dans l'exercice de ses fonctions, il (ou elle) aura en charge les attributions suivantes :

- L'élaboration de rapports administratifs et la rédaction de correspondances diverses ;
- L'exécution des tâches habituelles de secrétariat : standard téléphonique, dépouillement et expédition du courrier, la saisie informatique, la mise en page et la photocopie de documents ;
- la gestion des plannings et RV,
- le maintien du système de classement, la tenue des registres arrivée, départ, de transmission du courrier etc.
- la gestion des entrées et les sorties des ouvrages de la bibliothèque du projet ;
- L'appui à l'organisation d'ateliers et de séminaires ;
- La participation à des ateliers, séminaires et autres rencontres traitant de la problématique du projet ;
- La participation à la production des rapports de suivi techniques, financiers mensuels, trimestriels et annuels ;

Pour les tâches de comptable des matières, il ou elle aura à :

- ***Assurer la gestion des stocks à savoir :***
 - Contrôler que les consommations sont normales et autorisées ;
 - Enregistrer d'une façon permanente les stocks et suivre leur destination finale et leur consommation;
 - Ranger physiquement les articles et assurer leur protection.

- ***Gestion des immobilisations qui consistera à :***
 - Suivre d'une façon permanente les biens immobilisés et assurer une distinction entre les dépenses d'investissement et celles de fonctionnement;
 - Garantir l'existence physique des immobilisations et assurer leur protection.

- ***Inventaire physique périodique :***
 - Procéder à un inventaire exhaustif des existants physiques au moins une fois par an, en faciliter leur localisation pour permettre de faire le point sur l'état des biens du Programme.

- ***Maintenance et Assistance :***
 - Veiller à la souscription et à l'application stricte de contrats de maintenance du matériel informatique, de la photocopieuse et des véhicules ;
 - Suivre les commandes, démarches auprès des fournisseurs pour l'acquisition de fournitures et de biens d'équipements en fonction des procédures mises en place ;
 - Suivre les dossiers d'exonération de TVA et de douane auprès de la Direction des impôts et domaines et de la Douane ;

- Suivi des dossiers du matériel roulant (Carte grise, Assurance, Admission Temporaire etc)
 - **Gestion du Carburant**
 - Suivre toutes les démarches relatives aux commandes du carburant et lubrifiant ;
 - Contrôler que les consommations et dotations sont normales et autorisées par le Coordonnateur National ;
 - Suivre l'utilisation du carburant sur la base de pièces justificatives ;
 - **Autres tâches**
 - Assurer le suivi des antennes
 - Réaliser toute autre tâche qui lui sera confiée par le Coordonnateur National en adéquation avec ses compétences.

Qualifications requises

- Avoir un diplôme de second cycle universitaire en bureautique ou comptabilité ainsi que le diplôme de Brevet de Technicien Supérieur en Secrétariat ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans en Secrétariat de Direction et/ou en comptabilité des matières dans un projet de développement ou une administration publique;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (logiciels de traitement de texte sous Windows et des tableurs) avec courrier électronique ;
- Etre apte à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et de l'anglais ;
- Avoir une disponibilité immédiate.

ANNEXE B :

Exemple de véhicules mobiles à panneaux solaires développés par ARED au Rwanda



Exemple d'unités de dessalement



Exemple de triporteurs isothermes

